



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

La « prime de responsabilité »

agriculture
.gouv.fr
alimentation
.gouv.fr



Origine

La « prime » de responsabilité a pris la suite, en 2012, de la « prime dollar » attribuée aux chefs techniciens bénéficiaires de la prime spéciale (PS) et exerçant des responsabilités d'ingénieur sous l'autorité directe d'un chef de service.

Ce n'est pas une prime en tant que telle mais la reconnaissance du bénéfice de la PR influe sur les coefficients de calcul de la prime spéciale

$$M_{\text{base100}} = (IM * Cg + Cs) * Tb * Ca$$

IM = indice majoré de l'agent

Cg = coef de grade : TSMA = 1,50 -> 1,62

Cs = coef spécifique : TSMA = 911 -> 1367

Tb = taux de base = 4,34 €

Ca = coef d'affectation = 1,2 (agents en PNA)

Bénéfice : 2.700 € brut au 8° échelon (IM 529)



Critères d'attribution (1/2)

À l'origine (réunion OS/Administration du 18/04/2012)

- être **Chef technicien au moins au 8° échelon**
- exercer **de façon permanente des fonctions d'IAE** depuis au moins 1 an
- **sous l'autorité directe d'un chef de service**
- ouverture aux TSMA sous le régime de l'ISSQ
- mais exclusion des bénéficiaires de la NBI

En 2014

- ouverture aux CT, **quel que soit leur échelon** s'ils respectent les autres critères



Critères d'attribution (2/2)

En 2015, extensions

- aux **missions-support**, si encadrement de plus de 3 agents
- aux responsabilités **ICPE et faune sauvage**, si encadrement d'au moins 3 inspecteurs ou en position de référent régional, ceci pour garantir un niveau de responsabilité d'IAE
- aux **adjoints à CS insertion, emploi et formation professionnelle** à l'ASP

En 2018

- ouverture aux CT, en **position de n-2 par rapport au CS, dans les DRAAF XL/XXL, s'ils encadrent au moins 3 personnes**

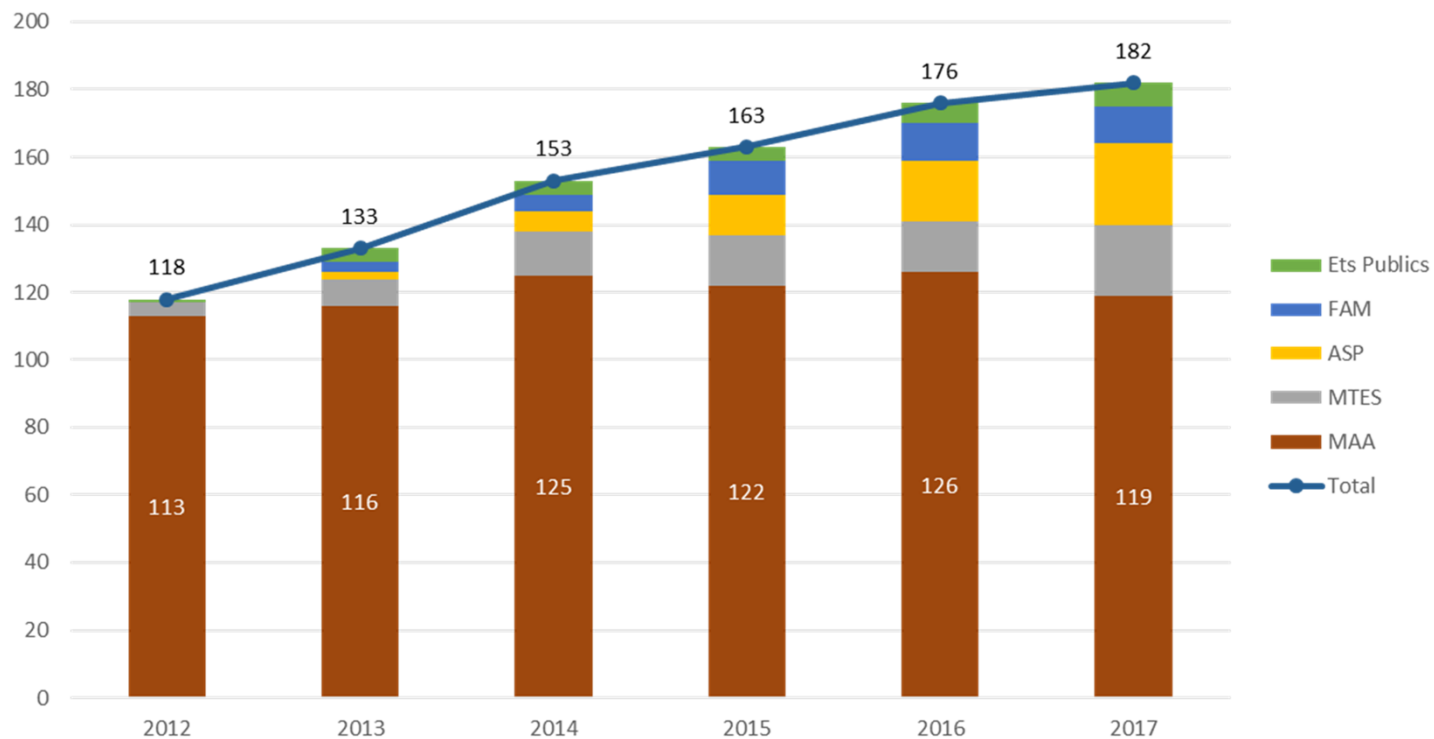




MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Nombre de bénéficiaires

Evolution 2012 - 2017

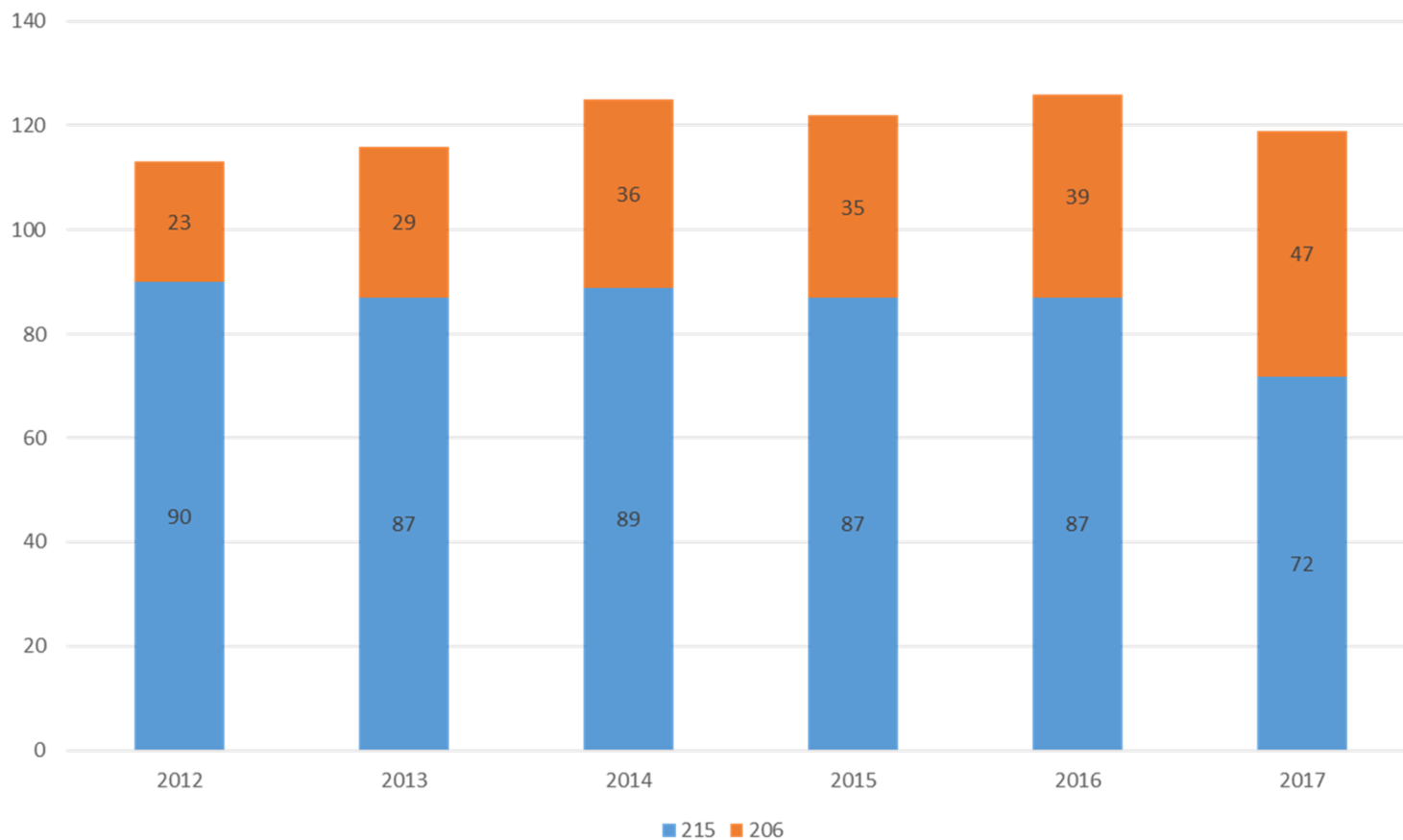




MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Focus pour l'employeur MAA (1/2)

Nombre de bénéficiaires par programme



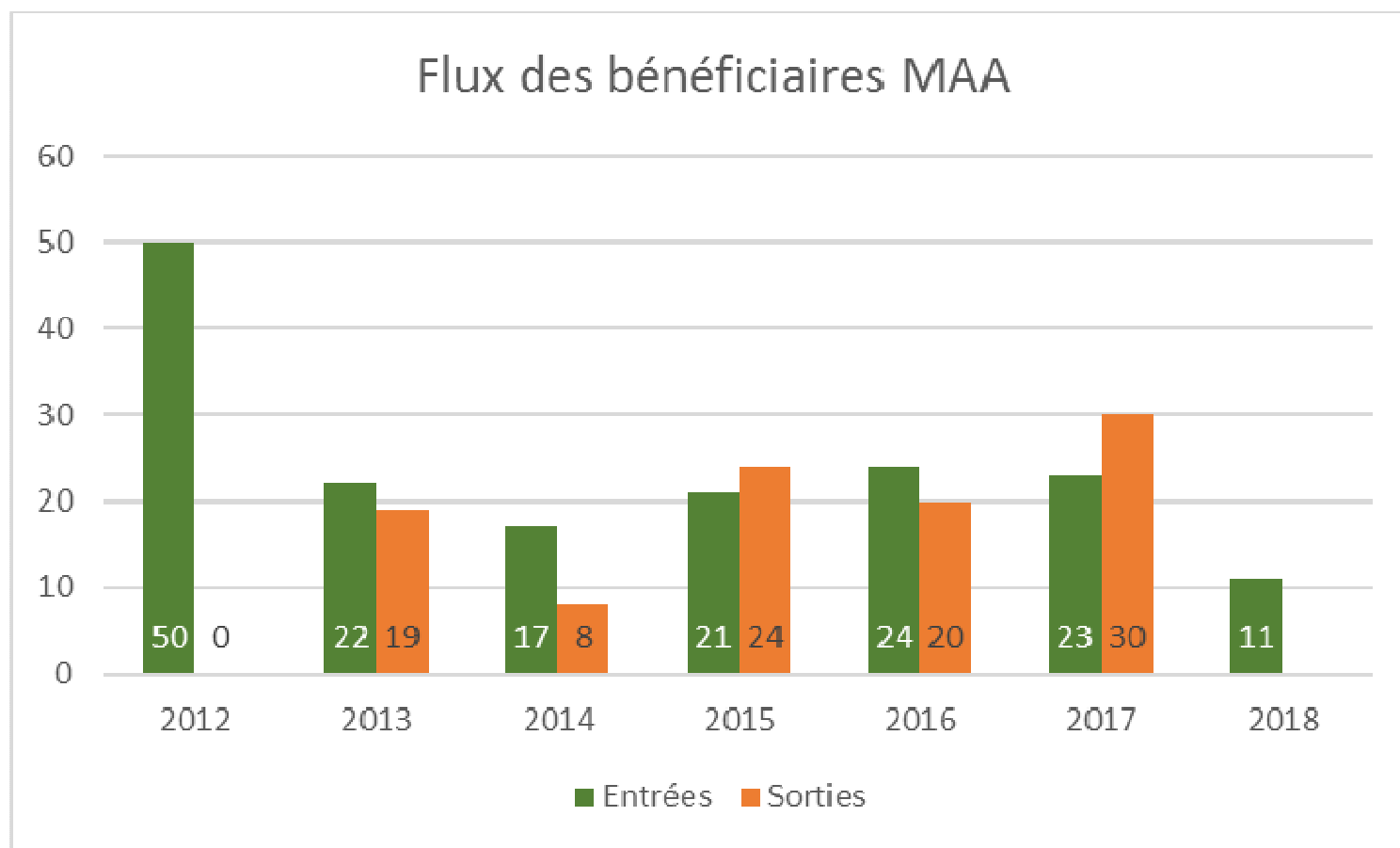
agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Focus pour l'employeur MAA (2/2)



La cuvée 2018

69 dossiers remontés par les MAPS

- 44 pour le MAA
 - dont 3 relevant de l'extension aux "n-2 en DRAAF (X)XL"
- 17 pour le MTES
- 8 pour FAM

22 avis favorables

- dont 11 pour le MAA

